



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD**

**LA FILIÈRE DE FORMATION  
À L'ACTIVITÉ SPORTIVE**

**(Édition : juin 2020)**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
PÉRIMÈTRE DE LA FILIÈRE DE FORMATION À L'ACTIVITÉ SPORTIVE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD.....	4
Préambule .....	4
Délivrance des qualifications de formateurs .....	4
Délivrance des labels fédéraux .....	4
Nomination des intervenants de l'école nationale des formateurs.....	4
Calendrier national des formations.....	4
L'ÉCOLE NATIONALE DES FORMATEURS .....	5
Les cadres formateurs fédéraux (CFF) .....	5
Les instructeurs fédéraux (IF).....	6
LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX.....	7
Le certificat fédéral d'animateur de club (CFA) .....	7
Le diplôme fédéral d'initiateur de club (DFI).....	8
Le diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF) .....	9
Les diplômes fédéraux d'entraîneurs .....	12
Le diplôme d'instructeur fédéral .....	13
Le diplôme fédéral d'agent de développement.....	13
LES DIPLÔMES D'ÉTAT .....	14
LES LABELS FÉDÉRAUX « CLUB-ÉCOLE » .....	15
L'école de billard du club.....	15
Les labels fédéraux « club-école » .....	15
LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FÉDÉRALE DE FORMATION À L'ACTIVITÉ SPORTIVE.....	18
Rôle de la commission Formation et Jeunesse (CFJ) .....	18
Rôle de la direction technique nationale (DTN) .....	18
Rôle des équipes techniques régionales (ETR) .....	18
Rôle des écoles de billard des clubs .....	18

# INTRODUCTION

Le comité directeur fédéral a instauré à compter de janvier 2017 un fonctionnement fédéral par pôles d'activités. Ces pôles sont animés par les membres du bureau fédéral.

Trois pôles sont identifiés :

- le pôle sportif ;
- le pôle Communication ;
- le pôle Formation.

Le pôle Formation comporte à ce jour trois types d'activités :

## **1. La filière de formation à l'activité sportive billard (décrite dans ce règlement)**

Cette activité est conduite par la commission Formation et Jeunesse en collaboration avec la direction technique nationale au sein du pôle Formation.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique et a notamment pour objet la formation et la délivrance de qualifications pour l'encadrement de l'activité sportive billard et des labels « club-école » aux clubs.

## **2. La formation des arbitres et la délivrance des grades d'arbitre**

Cette activité est conduite par la commission des Juges et Arbitres au sein du pôle Formation.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique et a pour objet la formation et la délivrance des grades d'arbitres et de juges-arbitres.

## **3. La formation des dirigeants**

Cette activité est conduite par la commission du Développement au sein du pôle Formation.

Elle a pour objet la formation des élus des clubs, comités et ligues, ou des élus fédéraux pour faciliter leur prise de fonction statutaire et le bon déroulement de leur mandat (président, trésorier, secrétaire général, etc.)

Elle a aussi pour objet la formation des dirigeants élus ou cooptés en charge d'une fonction spécifique ponctuelle ou non : responsable sportif, directeur de jeu, etc.

Les différents parcours de formation sont présentés sur le "portail de formation" de la Fédération, accessible sur [ffbillard.com](http://ffbillard.com).

# PÉRIMÈTRE DE LA FILIÈRE DE FORMATION À L'ACTIVITÉ SPORTIVE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

## ***Préambule***

Le présent règlement constitue le règlement fédéral relatif à l'organisation de la formation qualifiante pour l'encadrement de l'activité sportive billard.

Il définit notamment les rôles des différents acteurs fédéraux impliqués dans cette filière de formation fédérale.

Ce règlement annule et remplace celui intitulé « La structure éducative fédérale », dont la dernière édition date d'avril 2010.

## ***Délivrance des qualifications de formateurs***

Ce règlement présente la liste exhaustive des diplômes et qualifications délivrés pour l'encadrement de l'activité sportive billard et reconnus par la Fédération française de billard (FFB). Il en précise les modalités de délivrance.

Tous les acteurs de la filière de formation sportive sont répertoriés dans la rubrique [liste des encadrants](#) sur le site internet fédéral.  
Cette liste est mise à jour après chaque formation.

## ***Délivrance des labels fédéraux***

Ce règlement précise les modalités de délivrance des labels fédéraux à un club : ces labels concernent l'école de billard du club, c'est-à-dire sa structure d'accueil et d'encadrement de la pratique et de la formation sportive.

## ***Nomination des intervenants de l'école nationale des formateurs***

Le présent règlement définit :

- le rôle, le fonctionnement et les membres de l'École nationale des formateurs (ENF) ;
- les conditions de nomination des cadres formateurs fédéraux (CFF) et des instructeurs fédéraux (IF).

## ***Calendrier national des formations***

La filière de formation de la FFB s'appuie sur une offre de formations présentée sur le [portail de formation](#) accessible sur le site internet de la FFB.

# L'ÉCOLE NATIONALE DES FORMATEURS

## Rôle

L'ENF est en charge de la formation pour l'ensemble de l'encadrement intervenant dans la filière de formation sportive du billard. Elle assure la formation initiale, la formation continue et la montée en compétence des encadrants, depuis l'animateur de club jusqu'à l'entraîneur national.

L'ENF collabore naturellement avec les responsables "formation" des structures décentralisées de la Fédération, les ligues régionales et leur équipe technique régionale (ETR), les comités départementaux ou interdépartementaux.

## Membres

L'ENF compte deux types d'intervenants référencés :

- les cadres formateurs fédéraux (CFF) ;
- les instructeurs fédéraux (IF).

## Fonctionnement

La direction technique nationale (DTN) de la Fédération dirige l'ENF.

La liste des intervenants de l'ENF (CFF et IF) est arrêtée par le comité directeur fédéral sur proposition de la DTN.

Les membres de l'ENF doivent suivre les modules de formation initiale et continue qui leur sont proposés pour être nommés et maintenus dans l'ENF.

## ***Les cadres formateurs fédéraux (CFF)***

### Fonction

Les CFF interviennent à tous les niveaux de la filière fédérale de formation.

En fonction de leurs aptitudes spécifiques, ils sont appelés à intervenir dans les domaines dans lesquels ils sont les plus compétents : entraînement, connaissances techniques disciplinaires, conduite de séances, règlementation, développement, etc.

### Nomination

Ils sont nommés pour la durée de l'olympiade par le comité directeur fédéral sur proposition de la DTN.

Ils sont titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) spécialité billard, ou d'un Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité billard, d'un Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF) ou encore d'un diplôme équivalent.

La liste des CFF est publiée sur le site internet de la Fédération et mise à jour chaque année.

## Les instructeurs fédéraux (IF)

### Fonction

Les IF assurent la formation initiale et la formation continue des animateurs de club, dans les options "billard carambole" ou "billards à poches".

Ils interviennent par conséquent :

- dans les stages de formation ayant pour objectif la délivrance du certificat fédéral d'animateur de club (CFA) ;
- dans les stages de formation continue des animateurs de club organisés dans les régions.

Les IF peuvent également intervenir dans la formation continue des initiateurs (DFI), dans les options "billard carambole" ou "billards à poches".

Ils interviennent prioritairement sur le territoire de leur ligue régionale de résidence, au sein de l'ETR s'il en existe une.

À la demande des ligues régionales, ils peuvent également intervenir dans une autre ligue.

### Nomination

Les IF sont nommés pour la durée de l'olympiade par le comité directeur fédéral sur proposition de la DTN.

Cette habilitation à intervenir dans les formations fédérales d'animateurs de club ou d'initiateurs est conditionnée par la participation aux séquences de formation auxquelles ils sont convoqués par la DTN.

Les IF sont titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) spécialité billard, ou d'un Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité billard, ou d'un Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF), ou d'un Diplôme d'Instructeur Fédéral ou encore d'un diplôme équivalent.

La liste des IF est publiée sur le site internet de la Fédération. Le cas échéant, elle est mise à jour en cours d'olympiade.

**Tableau de synthèse des interventions des membres de l'école nationale des formateurs**

	CFA	DFI	DECF
<b>Cadre formateur fédéral</b> (nommé pour la durée de l'olympiade)	Dirige une formation.	Participe à la formation. Dirige le jury d'examen et/ou participe au jury d'examen.	Participe à la formation. Dirige le jury d'examen et/ou participe au jury d'examen.
<b>Instructeur fédéral</b> (nommé pour la durée de l'olympiade)	Dirige une formation.	Participe à la formation, Participe au jury d'examen.	

# LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX

## ***Le certificat fédéral d'animateur de club (CFA)***

Le CFA comporte deux options : "carambole" et "billards à poches".

### **Fonctions de l'animateur de club**

L'animateur de club :

- participe aux actions de promotion du club et de la pratique du billard ;
- accueille les débutants et encadre leur pratique chaque semaine en apportant les connaissances de base de la discipline ;
- contribue à l'animation de l'école de billard du club.

### **Obtention du CFA**

Les stages de formation au CFA (deux journées, soit douze heures de formation) sont organisés conjointement par l'ETR et la DTN : se reporter au [portail de formation](#) (CFA, menu « suivi Ligues »).

La formation d'animateur s'articule autour de deux thèmes :

- participation au fonctionnement et au développement du club ;
- encadrement et animation de la pratique du billard.

Après réception par la Fédération du compte rendu de formation initiale produit par le formateur de l'ENF, le CFA est délivré à chaque candidat(e) ayant suivi l'intégralité de la formation et rempli le questionnaire de fin de stage.

Il (elle) reçoit alors de la Fédération :

- son certificat fédéral d'animateur de club, à afficher dans le club ;
- sa carte d'animateur de club FFB.

### **Conditions de candidature**

Les candidats(es) au CFA doivent être titulaires d'une licence fédérale et être âgés(es) d'au moins quinze ans au moment de la formation.

À noter qu'un animateur de club mineur ne peut pas encadrer seul une séance réservée à des pratiquants eux-mêmes mineurs sans être placé sous l'autorité d'un autre encadrant majeur.

### **Inscription à la formation**

Chaque candidat(e) s'inscrit via le [portail de formation](#) de la Fédération (CFA, menu « s'inscrire »)

Le montant de la participation à la formation dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral. Les modalités de collecte de ces droits de participation sont indiquées sur le formulaire d'inscription à la formation.

## **Le diplôme fédéral d'initiateur de club (DFI)**

Le DFI comporte deux options : "carambole" et "billards à poches".

### **Fonctions de l'initiateur de club**

L'initiateur de club :

- propose un cycle de séances de formation sportive aux pratiquants dans sa ou ses disciplines (niveaux techniques 1 à 3) ;
- peut organiser l'école de billard du club s'il est nommé à cette fonction par le comité directeur du club ;
- contribue à la mise en œuvre du projet sportif du club au travers de l'école de billard du club.

### **Obtention du DFI**

Une session de formation d'initiateur de club se compose de trois volets.

- Volet 1, commun aux deux options, carambole et billards à poches : les connaissances réglementaires et organisationnelles.
- Volet 2, spécifique à l'option choisie, carambole ou billards à poches : les connaissances techniques et sportives, la conduite de séance, l'attitude pédagogique.
- Volet 3, épreuves de certification :
  - épreuve n°1 : conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement pour un pratiquant ou un groupe de pratiquants dans votre discipline, puis entretien avec le jury ;  
l'épreuve est notée sur 80, VINGT minutes de préparation puis trente minutes de conduite de séance et d'entretien avec le jury ;
  - épreuve n°2 : épreuve orale portant sur la connaissance des structures fédérales et leur fonctionnement, notamment sur la filière de formation ;  
l'épreuve est notée sur 60, trente minutes de préparation puis trente minutes de présentation et d'entretien avec le jury.

Pour obtenir le DFI, le candidat doit :

- suivre les deux volets de la formation ;
- participer aux deux épreuves de certification (volet 3) et obtenir au moins 70 points sur les 140 possibles.

Nota :

- Il est possible de suivre le volet 1 de la formation soit en présentiel (stage) soit à distance (huit séances en visioconférence).
- Un candidat peut demander un allègement de formation ou l'obtention de tout ou partie du diplôme en renseignant un dossier « Demande d'équivalence » proposé sur le [portail de formation](#) de la Fédération ("S'inscrire" puis "Demande d'équivalence").

## **Composition du jury pour les épreuves de certification**

- Le président de la Fédération ou son représentant.
- Le DTN ou son représentant.
- Des techniciens de l'école nationale des formateurs.

## **Conditions de candidature**

Les candidats(es) au DFI doivent être licenciés(es) à la FFB, âgés(es) de plus de 18 ans au moment de la formation et titulaires du certificat fédéral d'animateur de club (CFA) depuis au moins deux années

Pour cette dernière condition, une dérogation est possible sur demande.

Nota : pour passer les épreuves avec succès, le candidat au DFI doit avoir une expérience d'encadrement et d'animation de séances en qualité d'animateur et une certaine maîtrise des fondamentaux de sa discipline du billard.

## **Inscription à la session de formation**

Chaque candidat(e) s'inscrit via le [portail de formation](#) de la Fédération (onglet "S'inscrire").

Le montant de la participation à la session DFI dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral. Les modalités de collecte de ces droits de participation sont indiquées sur le formulaire d'inscription à la formation.

## ***Le diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF)***

Le DECF comporte quatre options correspondant aux quatre disciplines du billard gérées par la FFB : Américain, Blackball, Carambole et Snooker.

## **Fonctions de l'entraîneur-coordonnateur**

L'entraîneur-coordonnateur :

- assure la formation sportive des jeunes talents régionaux dans sa discipline (niveaux 3 et 4) ;
- et/ou entraîne une équipe nationale catégories jeunes ;
- et/ou coordonne les activités d'une équipe technique régionale (ETR) ;
- et/ou participe à la formation des formateurs.

**La formation au DECF se compose de quatre modules.**

**Module 1** : formation sportive et méthodologie d'entraînement dans la discipline choisie

Formation : 25 heures, réparties en formation à distance et en présentiel.

Épreuve certificative : épreuve de conduite de séance de perfectionnement et d'entraînement dans la discipline choisie.

L'épreuve certificative comporte trois temps :

- a) le candidat tire au sort un sujet, thème de sa séance ; il dispose de trente minutes de préparation ;
- b) puis il dirige une séance de perfectionnement ou d'entraînement pour un joueur de niveau régional (trente minutes) ;
- c) et il participe enfin à un entretien avec le jury (vingt minutes).

*Note : pendant les trois phases de l'épreuve, le candidat peut utiliser les supports et les accessoires de son choix.*

**Module 2** : pédagogie, formation de formateurs (toutes disciplines)

Formation : 25 heures, réparties en formation à distance et en présentiel et partagées en trois temps :

- a) préparation à distance d'une formation d'animateurs de clubs, option carambole ou billards à poches ;
- b) co-animation d'un stage de formation CFA avec un cadre formateur fédéral (deux journées) ;
- c) analyse du stage en formation à distance.

Épreuve certificative

- a) Le candidat produit un rapport exposant son analyse de la formation des animateurs de club dans l'option carambole ou billards à poches, prenant en compte l'expérience de co-animation d'un stage CFA au cours de cette année de formation.

Le corps de ce document doit compter au maximum cinq pages ;

- b) Une épreuve orale relative à la formation des animateurs de club, comportant deux temps :
  - 1) le candidat présente oralement au jury son analyse de la formation d'animateurs de club au sein de la FFB (vingt minutes) ;
  - 2) il participe ensuite à un entretien avec le jury (vingt minutes) ; cet entretien porte sur la présentation orale précédente, sur la prestation du candidat lors du stage de formation d'animateurs de club, et sur le rapport produit par le candidat.

*Note : le candidat peut éventuellement s'appuyer sur une présentation de type Powerpoint pendant la première phase de l'épreuve ; dans ce cas, il doit impérativement envoyer le fichier '.ppt' à l'adresse [dtn@ffbillard.com](mailto:dtn@ffbillard.com) 72 heures avant le début des épreuves ou fournir au jury une fiche présentant le plan de son intervention.*

### **Module 3** : connaissances réglementaires et institutionnelles (toutes disciplines)

Formation : 25 heures, réparties en formation à distance et en présentiel.

Épreuve certificative : épreuve orale relative au cadre réglementaire et institutionnel, découpée en trois temps :

- a) le candidat tire au sort un sujet, thème de sa présentation ; il dispose de trente minutes de préparation ;
- b) puis il présente au jury ses connaissances et son analyse du sujet (vingt minutes) ;
- c) et il participe enfin à un entretien avec le jury (vingt minutes).

*Note : le candidat ne dispose d'aucun document ni support au cours de cette épreuve.*

### **Module 4** : méthodologie de projet (toutes disciplines)

Formation : 25 heures, réparties en formation à distance et en présentiel.

Épreuve certificative

- a) Le candidat doit produire un dossier présentant le projet à trois ans d'une structure de pratique de sport billard (club ou autres espaces de pratique).  
Le corps de ce document doit compter au minimum dix pages.
- b) Une épreuve orale relative à la méthodologie de projet.  
Cette épreuve orale comporte deux temps :
  - 1) le candidat présente oralement au jury son travail d'élaboration d'un projet de développement d'une structure de sport billard et livre son analyse (vingt minutes) ;
  - 2) puis il participe à un entretien avec le jury (vingt minutes) ;  
cet entretien porte sur la présentation orale précédente et sur le dossier produit par le candidat.

*Note : le candidat peut éventuellement s'appuyer sur une présentation de type Powerpoint pendant la première phase de l'épreuve ; dans ce cas, il doit impérativement envoyer le fichier '.ppt' à l'adresse [dtn@ffbillard.com](mailto:dtn@ffbillard.com) 72 heures avant le début des épreuves ou fournir au jury une fiche présentant le plan de son intervention.*

### **Validation**

- Chacun des quatre modules est noté sur 80 points.
- Il faut obtenir au moins 40 points pour valider un module.
- Le DECF est acquis après validation des quatre modules.

## **Composition du jury pour les épreuves de certification**

- Le président de la Fédération ou son représentant.
- La DTN ou son représentant.
- Des techniciens de l'ENF.

## **Conditions de candidature**

Les candidats(es) au DECF doivent être licenciés(es) à la FFB et être titulaires du DFI depuis au moins deux années.  
Pour cette dernière condition, une dérogation est possible sur demande.

## **Inscription**

Chaque candidat(e) doit remplir un dossier de candidature indiquant son expérience d'encadrement en qualité d'initiateur et/ou de dirigeant, sa connaissance technique, son niveau sportif et son projet.

L'examen du dossier peut amener des allègements de formation et l'obtention directe de certains modules suivant le principe de la validation des acquis de l'expérience.

Le montant de la participation à la session DECF dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral.

## ***Les diplômes fédéraux d'entraîneurs***

Trois niveaux de diplôme d'entraîneur sont définis :

- Le diplôme d'entraîneur de club ;
- Le diplôme d'entraîneur régional ;
- Le diplôme d'entraîneur national.

La formation initiale est commune à ces trois niveaux. Elle correspond aux deux modules suivants du diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF) :

- formation sportive et méthodologie d'entraînement dans la discipline choisie (module 1 du DECF) ;
- connaissances réglementaires et institutionnelles, toutes disciplines (module 3 du DECF).

La formation, les épreuves de validation de chaque module et les conditions de candidature et d'inscription sont les mêmes que pour le DECF.

La note obtenue dans l'épreuve du module "Formation sportive et méthodologie d'entraînement dans la discipline choisie" (module 1 du DECF) détermine le niveau du diplôme d'entraîneur obtenu : de club, régional ou national.

Des modules de formations complémentaires et adaptés sont proposés aux candidats lors de la prise de fonction dans un club, une ligue régionale ou au niveau national. Ces modules de formations sont par ailleurs ajustés au profil de chacun.

## ***Le diplôme d'instructeur fédéral***

Le diplôme d'instructeur fédéral prépare à la fonction correspondante, laquelle peut nécessiter une formation complémentaire d'aide à la prise de fonction avant d'intégrer le cas échéant l'ENC.

La formation initiale au diplôme d'instructeur fédéral correspond aux deux modules suivants du diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF) :

- pédagogie, formation de formateurs, toutes disciplines (module 2 du DECF) ;
- connaissances réglementaires et institutionnelles, toutes disciplines (module 3 du DECF).

La formation, les épreuves de validation de chaque module et les conditions de candidature et d'inscription sont les mêmes que pour le DECF.

## ***Le diplôme fédéral d'agent de développement***

Le diplôme fédéral d'agent de développement prépare à la fonction correspondante.

Ce cursus permet au candidat d'acquérir les bases de la méthodologie de projet et les connaissances réglementaires et institutionnelles pour accompagner un club, un comité ou une ligue dans l'élaboration de son projet de développement et contribuer à le mettre en œuvre.

La formation initiale au diplôme fédéral d'agent de développement correspond aux deux modules suivants du diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF) :

- connaissances réglementaires et institutionnelles, toutes disciplines (module 3 du DECF) ;
- méthodologie de projet, toutes disciplines (module 4 du DECF).

La formation, les épreuves de validation de chaque module et les conditions de candidature et d'inscription sont les mêmes que pour le DECF.

# LES DIPLÔMES D'ÉTAT

## Les BEES 1 et 2, option billard

Ces diplômes ont été abrogés le 31 décembre 2012.  
Leurs titulaires gardent toutefois les prérogatives de leur qualification.

## Le BP JEPS APT UCC Billard Carambole

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire "carambole" associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, activités physiques pour tous (NOR: SASF0908852A, version consolidée au 8 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/4/15/SASF0908852A/jo>

## Le BP JEPS APT UCC Billards à Poches

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire "billards à poches" associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, activités physiques pour tous (NOR: SASF0908857A, version consolidée au 8 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020585054&categorieLien=id>

## Le DE JEPS Billard

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création de la mention "billard" du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » (NOR: SASF0908846A, version consolidée au 6 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020574324&categorieLien=id>

## Le DES JEPS Billard

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création de la mention « billard » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » (NOR: SASF0908848A, version consolidée au 6 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020574368&categorieLien=id>

**Pour toute information complémentaire relative aux diplômes d'État, consulter le site du ministère des Sports :**

<http://www.sports.gouv.fr/>

# LES LABELS FÉDÉRAUX « CLUB-ÉCOLE »

## ***L'école de billard du club***

### **Son rôle**

- Faciliter la découverte du billard dans le club.
- Faciliter l'accès à la pratique du billard pour le plus grand nombre et tous les publics.
- Proposer un cursus de formation sportive.
- Contribuer à fidéliser les nouveaux adhérents.
- etc.

L'école de billard permet au club d'assumer pleinement son statut d'association sportive locale et de répondre aux attentes de la collectivité.

Elle inscrit l'action du club affilié dans l'esprit de l'article 1 des statuts de la FFB.

Elle permet au club de se développer en régénérant ses effectifs et en augmentant le nombre de ses adhérents et ses ressources.

### **Son objectif**

Encadrer les différentes pratiques du billard :

- pratique de loisir ;
- pratique sportive ;
- pratique éducative ou sociale ;

pour les différents publics :

- jeunes, familles, femmes, hommes ;
- seniors, personnes en situation de handicap, etc.

### **Son positionnement dans l'organisation du club**

L'activité de l'école de billard s'inscrit dans le projet sportif du club, se combine avec les actions d'animation du club et relaie les actions de promotion réalisées par le club.

Elle constitue l'élément principal de l'offre de service du club aux nouveaux venus.

## ***Les labels fédéraux « club-école »***

Les labels fédéraux « club-école » sont à la fois des outils de promotion et développement des structures d'accueil (écoles de sport billard) et une reconnaissance pour les clubs vis-à-vis des publics accueillis et des collectivités.

La délivrance d'un label fédéral correspond à l'atteinte d'un certain niveau de structuration de l'école de billard.

## **Obtention du label fédéral de niveau 1, « Découverte-initiation »**

Il faut au moins :

- un créneau hebdomadaire pour les jeunes débutants ;
- un créneau hebdomadaire pour les adultes débutants.

Chaque créneau doit être encadré par au moins deux animateurs de club titulaires du certificat fédéral d'animateur de club (CFA).

Les horaires des créneaux jeunes débutants et adultes débutants doivent être adaptés à l'accueil des publics spécifiques (jours et horaires).

L'organisation des diplômes fédéraux d'aptitude (DFA) doit systématiquement accompagner l'apprentissage des débutants jeunes et adultes.

## **Obtention du label fédéral de niveau 2, « Perfectionnement »**

En complément à la structuration correspondant au label de niveau 1 validée depuis au moins deux ans, ce label nécessite :

- un créneau hebdomadaire de perfectionnement, encadré par au moins un titulaire du diplôme fédéral d'initiateur dans la discipline correspondante.

## **Procédure de délivrance d'un label fédéral « club-école »**

Une nouvelle procédure de dépôt des demandes de label est mise en place à partir de la saison 2019-2020.

Le dossier de demande de label se présente désormais sous la forme de deux types de formulaires en ligne sur le site internet de la FFB : [label fédéral](#).

- Le premier formulaire, dit général, collecte les informations relatives à l'organisation du club. Il est unique quels que soient le niveau du label demandé (1 ou 2) et la ou les disciplines du sport billard faisant l'objet de la demande.
- Le second formulaire, dit spécifique, collecte les informations relatives à l'organisation de l'école de billard pour une discipline du sport billard, notamment les créneaux d'encadrement et les encadrants.  
En fonction du niveau de label sollicité, le club renseigne le formulaire spécifique de niveau 1 ou de niveau 2 dans la discipline concernée.

Une demande de label comprend donc obligatoirement, selon le niveau sollicité :

- soit un formulaire général + un formulaire spécifique de niveau 1 ;
- soit un formulaire général + un formulaire spécifique de niveau 2.

Si un club souhaite proposer la pratique de plusieurs disciplines du sport billard, organiser son école de billard autour de plusieurs disciplines et demander un label pour plusieurs disciplines, il doit alors renseigner :

- un seul formulaire général + un formulaire spécifique par discipline.

*Exemple : un club qui sollicite un label fédéral de niveau 1 pour le carambole et le snooker et le label fédéral de niveau 2 pour le blackball doit alors renseigner :*

- un formulaire général ;
- un formulaire spécifique de niveau 1 pour le carambole ;
- un formulaire spécifique de niveau 1 pour le snooker ;
- un formulaire spécifique de niveau 2 pour le blackball.

## **Instruction des dossiers de demandes de labels fédéraux « club-école »**

Les dossiers de demandes de labels (formulaire déposés en ligne) sont automatiquement collectés et partagés entre les services de la Fédération et les ligues régionales concernées.

Chaque ligue régionale a ainsi accès à l'ensemble des dossiers de demandes émanant des clubs de son territoire.

Elle peut ainsi conseiller et accompagner chaque club et donner aux instances fédérales un avis et des commentaires sur la demande.

Après validation des dossiers par les instances fédérales, les labels (diplômes) sont envoyés par la FFB aux clubs.

Nota : une date limite de dépôt du dossier par le club est fixée chaque saison.

# LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FÉDÉRALE DE FORMATION À L'ACTIVITÉ SPORTIVE

## ***Rôle de la commission Formation et Jeunesse (CFJ)***

La CFJ présente au comité directeur fédéral le règlement de la filière fédérale de formation à l'activité sportive billard et ses évolutions pour validation.

En tant que représentant du président de la Fédération, elle participe aux jurys d'examens conduisant à la délivrance des diplômes fédéraux.

Elle valide les critères d'attribution et la délivrance des labels fédéraux aux clubs.

Elle anime le réseau des élus régionaux en charge de la formation pour promouvoir les dispositifs de la Fédération et faciliter leur mise en œuvre sur les territoires.

## ***Rôle de la direction technique nationale (DTN)***

La DTN propose une stratégie de formation fédérale et l'organisation de la filière.

Elle élabore les programmes de formation et les supports et forme les intervenants en s'appuyant sur les membres de l'école nationale des formateurs (ENF).

Elle forme et propose la nomination des membres de l'ENF.

Elle organise les stages nationaux et les jurys d'examen.

## ***Rôle des équipes techniques régionales (ETR)***

L'ETR déploie les dispositifs de formation de la Fédération sur le territoire régional.

Elle organise les stages de formation CFA et DFI en lien avec la DTN et le responsable « formation » de la ligue.

Elle organise la formation continue des animateurs de clubs et des initiateurs avec le concours des membres de l'ENF et en lien avec le responsable « formation » de la ligue.

Elle assure la détection et participe à la formation sportive des espoirs régionaux avec le concours des membres de l'ENF et en lien avec le responsable « formation » de la ligue.

## ***Rôle des écoles de billard des clubs***

L'école de billard du club organise la découverte du billard dans le club, facilite l'accès à la pratique du billard pour le plus grand nombre et propose un cursus de formation sportive.

Elle permet au club d'assumer pleinement son statut d'association sportive locale et de répondre aux attentes de la collectivité.

Elle permet au club de se développer en régénérant ses effectifs.

Elle contribue à fidéliser les nouveaux adhérents et à augmenter le nombre d'adhérents et les ressources du club.

Elle permet aux nouveaux arrivants de s'intégrer harmonieusement à la vie du club et de faciliter le passage du statut de consommateur à celui de bénévole impliqué dans la vie associative.

# DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

